



Observatoire Régional de la Formation et de l'Emploi  
(ORFE)

**MÉTHODOLOGIE**

**ET**

**INDICATEURS**

*Date de mise en ligne : Décembre 2007*



**OUTIL SECTEUR**



Conception, méthodologie : Marie-Béatrice ROCHARD, directrice de l'O.R.F.E.

Bases de données, cartographie, maquettage : Claude CHOUILLET, chargée de mission

Directeur de la publication : Jean-Claude GAPIN-FREHEL, Délégué général du GIP ALFA CENTRE

# **SOMMAIRE**

<b>Chapitre 1 : Méthodologie et indicateurs des dossiers sectoriels</b>	<b>page 1- 6</b>
<b>Chapitre 2 : les sources utilisées</b>	<b>page 7 - 11</b>
<b>Chapitre 3 : les nomenclatures</b>	<b>page 12 - 15</b>



# **LES DOSSIERS SECTORIELS :**

## **Méthodologie et indicateurs**

La constitution des dossiers par secteurs d'activité (NES36) apportent pour chacun des secteurs un éclairage autour de six thèmes:

- L'emploi au lieu de travail (recensement 1990 – 1999 : INSEE)
- Les établissements du secteur (SIRENE : INSEE)
- Les résultats économiques (FICUS : INSEE)
- Les effectifs salariés (DADS : INSEE)
- Les mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus (EMMO/DMMO : DRTEFP)
- Les offres d'emploi (ANPE / DRTEFP)

### **I - L'emploi au lieu de travail (recensement 1990 – 1999 : INSEE)**

- Répartition par tranche d'âge, par niveau de formation
- Evolution entre 1990 et 1999
- Répartition par Familles professionnelles (FAP)
- Principales professions et catégories socioprofessionnelles par sexe et niveau de formation
- Catégories socioprofessionnelles par type de contrat de travail
- Répartition des emplois dans les zones d'emploi de la région

### **II - Les établissements du secteur (SIRENE : INSEE)**

- Nombre d'établissements en 1999 et 2005
- Principaux établissements du secteur
- Dépendance des établissements
  - Taux de dépendance des salariés : part des effectifs employés par les établissements dont le siège social est hors de la région (dépendance générale), ou Ile de France (dépendance vis à vis de l'Ile de France)...

- Part des établissements dépendants : part des établissements dont le siège social est hors de la région.
- Evolution du nombre d'établissements par taille
- Evolution du nombre d'établissement et de salariés par sous secteur (NAF 700)

### III - Les résultats économiques (FICUS : INSEE)

- Evolution des chiffres d'affaires, de la valeur ajoutée
  - Le taux de valeur ajoutée se mesure avec le rapport de la valeur ajoutée hors taxes et le chiffre d'affaires total (hors taxes).
- Coût moyen du travail, et intensité du travail
  - Le coût moyen du travail est le rapport entre l'ensemble salaires, traitements et charges sociales et l'effectif salarié du secteur (ou tous secteur).
  - L'intensité du travail est le rapport entre l'ensemble salaires, traitements et charges sociales et la valeur ajoutée hors taxes.
- Evolution du taux d'investissement des entreprises
  - Le taux d'investissement se mesure avec le rapport de la valeur des investissements réalisés et la valeur ajoutée hors taxe.

### IV - Les effectifs salariés (DADS : INSEE)

- Evolution des effectifs salariés et des équivalents temps plein ETP (2001 – 2004)
  - Evolution :  $(\text{effectifs 2004} - \text{effectifs 2001}) / \text{effectifs 2001}$
  - Les effectifs en ETP sont calculés dans les DADS suivant la formule :  $\text{ETP} = \text{nombre d'heures travaillé} / 1820$
  - Taux de croissance annuel moyen :  $(\text{effectifs2004} / \text{effectifs2001})^{1/3} - 1$
- Effectifs salariés dans les principaux sous-secteur (NAF 700)
- Evolution des établissement pas taille

- Evolution des salariés par taille d'établissement
- Effectifs salariés par type d'emploi, par temps de travail, par catégories socioprofessionnelles, par sexe et tranche d'âge
  - Type d'emploi dans les DADS : emplois ordinaires, apprentis, stagiaires, emplois aidés ( CES, CIE, ...)
  - Temps de travail : temps complet (salariés travaillant au moins 1600 heures dans l'année), temps non complet
- Conditions salariales par catégories socioprofessionnelles
  - Salaires horaire net moyen (en euro)
- Navette domicile – travail

#### **V - Les mouvements de main d'œuvre dans les établissements de 10 salariés et plus (EMMO/DMMO : DRTEFP)**

- Evolutions des entrées – sorties par sexe
- Pyramides des âges par sexe
- Types d'entrées et de sorties des établissements
  - Entrées : Transfert d'entrées (transfert d'un salarié d'un autre établissement de votre entreprise, qu'il y ait ou non changement de contrat), CDI (recrutement avec un contrat à durée indéterminée y compris contrats initiative-emploi à durée indéterminée), CDD (recrutement avec un contrat à durée déterminée y compris l'apprentissage et autres contrats aidés.
  - Sorties : Transfert de sorties (transfert d'un salarié de votre établissement à un autre établissement de votre entreprise avec changement de contrat ou non), fin de CDD (fin de contrat à durée déterminée), licenciement (licenciement économique, licenciement pour une cause autre qu'économique, fin de période d'essai), démission (démission ou autre départ à l'initiative du salarié), retraite (départ en retraite, préretraite), autres sorties (autres cas : décès, accidents, etc ...)
- Taux de précarité par sexe, par tranche d'âge
  - Taux de précarité : entrées en CDD / ensemble des entrées
- Entrées – sorties des principaux métiers (FAP) du secteur

## **VI - Les offres d'emploi (ANPE / DRTEFP)**

- Principaux métiers (FAP) ayant le plus d'offres d'emploi
  - Taux de tension : Nombre d'offres enregistrées / nombres de demandes enregistrées
- Demandes enregistrées tous secteurs des ces principaux métiers
- Métiers détaillés (ROME) ayant le plus d'offres d'emploi



# SOURCES UTILISÉES DANS LES DOSSIERS SECTORIELS

**Les tendances 1990-1999** : Recensements 1990-1999

**La poursuite des tendances avec les sources :**

## ***SIRENE (INSEE) :***

### ***Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements***

Le système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (répertoire SIRENE) dont la gestion a été confiée à l'Insee enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Le répertoire SIRENE contient : les personnes physiques exerçant de manière indépendante une profession non salariée (exemple : un commerçant, un médecin), les personnes morales de droit privé (exemple : une société anonyme) ou de droit public soumises au droit commercial (exemple : EDF), les institutions et services de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tous leurs établissements.

Sont donc inscrites au répertoire toutes les personnes physiques ou morales : immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés, immatriculées au Répertoire des Métiers, employant du personnel salarié, soumises à des obligations fiscales, bénéficiaires de transferts financiers publics.

## ***FICUS (INSEE) : Fichier complet unifié de SUSE***

SUSE, Système Unifié de Statistique d'Entreprises, vise à constituer un ensemble cohérent de données individuelles et statistiques sur les entreprises par l'exploitation conjointe de deux sources : l'une fiscale, qui regroupe les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et les bénéficiaires non commerciaux (BNC) et l'autre statistique, l'enquête annuelle d'entreprises (EAE). Il permet l'analyse du système productif sous différents angles : production, facteurs de production, compte de résultat et bilan, performances économiques des entreprises. Afin de faciliter l'utilisation de cette source, un fichier unique a donc été créé : FICUS (fichier complet unifié de SUSE). Ce fichier qui contient l'ensemble des entreprises, tous régimes d'imposition confondus à l'exception du micro-BIC, du Bénéfice Agricole ainsi que des exploitations agricoles imposés au BIC, permet de disposer d'un nombre réduit de variables économiques et comptables (éléments du compte de résultat simplifié et du bilan simplifié entre autres). Ce fichier couvre l'ensemble des secteurs d'activité hormis l'agriculture et les activités financières pour la France métropolitaine et les DOM.

**DADS (INSEE) :**  
**Déclaration annuelle de données sociales**

La Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS) est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations sociales et fiscales (URSSAF, CRAM, CPAM, IRCANTEC, UNEDIC, CNRACL, DGI, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité), les employeurs, y compris les entreprises nationales et les collectivités publiques, sont tenus, annuellement et pour chaque établissement, de communiquer aux organismes de Sécurité Sociale d'une part, à l'administration fiscale d'autre part, la masse des traitements qu'ils ont versés et les effectifs employés. Pour les salariés qui ne dépendent pas du régime général de la Sécurité Sociale, ce sont les déclarations fiscales 2460 qui sont exploitées. Quant aux personnes employant du personnel domestique et dispensées de taxes sur les salaires versés à ce personnel, elles sont dispensées de souscrire une DADS.

C'est là le cas de la grande majorité des employeurs de gens de maison. Sont donc exclus l'ensemble des employeurs de gens de maison.

Dans ce document, sont déclarés annuellement pour chaque établissement : son identification, la masse des rémunérations brutes qu'il a versées, les effectifs employés au 31 décembre et une liste nominative de ses salariés indiquant pour chacun d'entre eux : son identification, son adresse, la période et la nature de l'emploi, la qualification, le nombre d'heures salariées ainsi que le montant perçu des différentes rémunérations.

- Le champ de l'exploitation des DADS couvre le secteur privé et public (fonction public territoriale et hospitalière; hors fonction public d'Etat) mais ne couvre pas le champ MSA (principalement l'Agriculture).
- L'exploitation couvre 80% de l'emploi salarié.

<b>EMPLOI SALARIÉ 2004</b>			
<b>SECTEUR NES36</b>	<b>INSEE- ASSEDIC</b>	<b>DADS</b>	<b>Taux de couverture</b>
A0 - Agriculture, sylviculture, pêche	20113	9416	46,8
B0 - Industries agricoles et alimentaires	20480	17903	87,4
C1 - Habillement, cuir	5029	4015	79,8
C2 - Edition, imprimerie, reproduction	9359	8006	85,5
C3 - Pharmacie, parfumerie et entretien	15506	14522	93,7
C4 - Industries des équipements du foyer	11286	10560	93,6
D0 - Industrie automobile	9297	10381	111,7
E1 - Construction navale, aéronautique et ferroviaire	2355	2192	93,1
E2 - Industries des équipements mécaniques	25980	24780	95,4

E3 - Industries des équipements électriques et électroniques	9270	7826	84,4
F1 - Industries des produits minéraux	7554	7596	100,6
F2 - Industrie textile	2555	2438	95,4
F3 - Industries du bois et du papier	7254	6624	91,3
F4 - Chimie, caoutchouc, plastiques	19986	20150	100,8
F5 - Métallurgie et transformation des métaux	21451	17712	82,6
F6 - Industrie des composants électriques et électroniques	9589	9534	99,4
G1 - Production de combustibles et de carburants	121		0,0
G2 - Eau, gaz, électricité	11453	11199	97,8
H0 - Construction	57192	54398	95,1
J1 - Commerce et réparation automobile	18773	17783	94,7
J2 - Commerce de gros, intermédiaires	36001	32196	89,4
J3 - Commerce de détail, réparations	59119	56313	95,3
K0 - Transports	40144	37915	94,4
L0 - Activités financières	23859	23598	98,9
M0 - Activités immobilières	7967	9082	114,0
N1 - Postes et télécommunications	19847	21325	107,4
N2 - Conseils et assistance	34524	31545	91,4
N3 - Services opérationnels	52280	27121	51,9
N4 - Recherche et développement	6208	3505	56,5
P1 - Hôtels et restaurants	24094	23342	96,9
P2 - Activités récréatives, culturelles et sportives	7725	5978	77,4
P3 - Services personnels et domestiques	34794	6334	18,2
Q1 - Education	62656	9147	14,6
Q2 - Santé, action sociale	94609	97671	103,2
R1 - Administration publique	98133	72877	74,3
R2 - Activités associatives et extra-territoriales	12016	9333	77,7
	898579	724317	80,6

**EMMO-DMMO (DRTEFP) :**  
**Déclaration mensuelle obligatoire des mouvements de main d'oeuvre**

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de 10 salariés ou plus sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La Déclaration mensuelle des Mouvements de Main-d'Œuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent.
- L'Enquête sur les Mouvements de Main-d'Œuvre (EMMO) : chaque trimestre, la Dares interroge par sondage stratifié, selon la zone d'emploi et le secteur d'activité, les établissements de 10 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au total, un peu plus d'un établissement sur cinq est interrogé.

Le champ est celui du secteur concurrentiel industriel et commercial, ce qui représente plus de 80 % du champ couvert par l'Unédic. Sont en particulier exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense Nationale et les établissements de travail temporaire. Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Depuis 1996, une refonte de l'enquête a permis de faciliter sa gestion et de mettre à la disposition des utilisateurs nationaux et régionaux, un outil statistique de fusion des résultats des deux chaînes DMMO et EMMO, qui permet d'étudier les flux de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 salariés et plus, jusqu'au niveau géographique de la zone d'emploi. A partir de 2007, avec l'extension du champ de l'enquête aux établissements de 1 à 9 salariés, cet outil statistique permet d'étudier les flux de main-d'oeuvre dans l'ensemble des établissements employeurs.

## **MARCHÉ DU TRAVAIL (ANPE/DRTEFP) :** ***Les offres d'emploi des entreprises***

Les offres d'emploi figurant dans les statistiques du marché du travail sont les offres déposées auprès de l'ANPE. Ces offres sont réparties en trois types :

- ▶ Type A : offres d'emploi durable (plus de six mois) ;
- ▶ Type B : offres d'emploi temporaire (de 1 à 6 mois) ;
- ▶ Type C : offres d'emploi saisonnier (moins de 1 mois).

Les rapprochements entre les offres et les demandes d'emploi doivent être faits avec précaution dans la mesure où une partie des besoins de recrutement des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de l'ANPE et ce dans des proportions qui peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise. Les milieux professionnels utilisent divers canaux pour recruter. Les grandes entreprises recourent souvent aux cabinets de recrutement, aux candidatures spontanées. L'administration, les télécommunications recrutent par le biais des concours. En fonction de la composition des établissements d'un secteur d'activité la collecte est donc variable.

# NOMENCLATURES

## Secteurs d'activité (NES) :

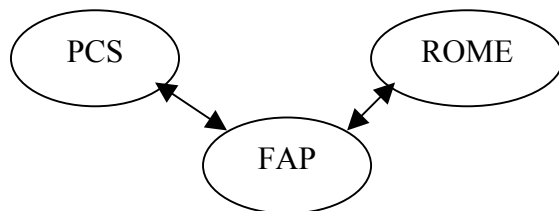
Ensemble d'entreprises qui ont en commun la même activité principale mais possédant éventuellement des activités secondaires différentes.

NES 4	NES 36		NES 4	NES 36	NES 4
ES Agriculture	A0	Agriculture, sylviculture et pêche	C0 Commerce	J1 Commerce et réparation automobile	
ET Industrie	B0	Industries agricoles et alimentaires		J2 Commerce de gros	
	C1	Habillement, cuir		J3 Commerce de détail, réparations	
	C2	Edition, imprimerie, reproduction	EV services	K0 Transports	
	C3	Pharmacie, parfumerie, entretien		L0 Activités financières	
	C4	Industries des équipements du foyer		M0 Activités immobilières	
	D0	Industrie automobile		N1 Postes et télécommunications	
	E1	Construction navale, aéronautique et ferroviaire		N2 Conseils et assistance	
	E2	Industries des équipements mécaniques		N3 Services opérationnels	
	E3	Industries des équipements électriques et électronique		N4 Recherche et développement	
	F1	Industries des produits minéraux		P1 Hôtels et restaurants	
	F2	Industrie textile		P2 Activités récréatives, culturelles et sportives	
	F3	Industries du bois et du papier		P3 Services personnels et domestiques	
	F4	Chimie, caoutchouc, plastique		Q1 Education	
	F5	Métallurgie et transformation des métaux		Q2 Santé, action sociale	
F6	Industries des composants électriques et électronique	R1 Administration publique			
G1	Production de combustibles et de carburants	R2 Activités associatives et extra-territoriales			
G2	Eau, gaz, électricité				
EU Construction	H0	Construction			

## Familles Professionnelles (FAP) :

Désignent des rapprochements entre deux grandes nomenclatures d'emploi : les PCS (professions et catégories socioprofessionnels) et le ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois).

Ces rapprochements ont fourni des regroupements de métiers et professions. Ils permettent d'analyser la situation de l'emploi et du marché du travail.



Familles professionnelles région Centre	
AC0	Agriculteurs, éleveurs, marins, pêcheurs
AC1	Sylviculteurs, bûcherons
AC2	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs
AC3	Techniciens et cadres de l'agriculture
BC0	Ouvriers non qualifiés du gros oeuvre du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction
BC1	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction
BC2	Ouvriers qualifiés et artisans de la maçonnerie et de la taille de pierre
BC3	Ouvriers non qualifiés du bâtiment, second oeuvre
BC4	Plombiers, couvreurs, chauffagistes
BC7	Ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment
BC8	Techniciens du bâtiment et des travaux publics
BC9	Cadres du bâtiment et des travaux publics
GC2	Ouvriers qualifiés polyvalents d'entretien
DC0	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal
DC1	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal
DC2	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal
DC3	Ouvriers non qualifiés de la mécanique
DC4	Ouvriers qualifiés de la mécanique
DC6	Techniciens, agents de maîtrise des industries mécaniques
GC0	Ouvriers qualifiés de la maintenance en mécanique
DC5	Ouvriers de la réparation automobile
BC6	Electriciens du bâtiment
CC0	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique
CC1	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique

Table de correspondance entre FAP et PCS en annexe.

CC2	Techniciens, agents de maîtrise de l'électricité, l'électronique, et la maintenance
GC1	Ouvriers qualifiés de la maintenance en électricité, électronique et biens électrodomestique
GC3	Techniciens, agents de maîtrise de la maintenance et de l'organisation
FC4	Ouvriers des industries graphiques
FC5	Techniciens, agents de maîtrise des industries légères et graphiques
EC0	Ouvriers non qualifiés des industries de process
EC1	Ouvriers qualifiés des industries de process
EC2	Techniciens, agents de maîtrise des industries de process
SC0	Bouchers, charcutiers, boulangers
SC1	Cuisiniers
FC0	Ouvriers non qualifiés du textile et du cuir
FC1	Ouvriers qualifiés du textile et du cuir
BC5	Menuisiers du bâtiment et charpentiers
FC2	Ouvriers non qualifiés du bois
FC3	Ouvriers qualifiés du bois
JC0	Ouvriers non qualifiés de la manutention
JC1	Ouvriers qualifiés de la manutention
JC2	Conducteurs d'engins de traction et de levage
JC3	Conducteurs livreurs et conducteurs de véhicules légers
JC4	Conducteurs routiers
JC5	Conducteurs de transports en commun
JC6	Agents d'exploitation des transports
JC7	Agents administratifs et commerciaux du tourisme et des transports
JC8	Cadres des transports et navigants de l'aviation
LC0	Secrétaires
LC1	Comptables
LC2	Employés administratifs d'entreprises
LC3	Secrétaires de direction
LC4	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers

LC5	Cadres administratifs, comptables et financiers
MC0	Informaticiens
PC0	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie c)
PC1	Employés administratifs de la fonction publique (catégorie b)
PC2	Cadres de la fonction publique
QC0	Employés et techniciens de la banque
QC1	Employés et techniciens des assurances
QC2	Cadres de la banque et des assurances
RC0	Caissiers, employés de libre service
RC1	Vendeurs
RC2	Représentants
RC3	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce
RC4	Cadres commerciaux et technico-commerciaux
SC2	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie
SC3	Patrons d'hôtels, cafés, restaurants
UC0	Professionnels de la communication et de la documentation
UC1	Professionnels des arts et des spectacles
TC0	Coiffeurs, esthéticiens
TC1	Employés de maison
TC2	Assistants maternels
TC6	Employés des services divers
VC4	Professionnels de l'action sociale
VC5	Professionnels de l'animation socio-culturelle
TC3	Agents de gardiennage et de sécurité
TC4	Agents d'entretien
TC5	Armée, pompiers, police
VC0	Aides-soignants
VC1	Infirmiers, sages-femmes

VC2	Médecins et assimilés
VC3	Professions para-médicales
HC0	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie
KC0	Artisans d'arts et ouvriers artisanaux
LC6	Dirigeants d'entreprises
NC0	Personnels d'étude et de recherche
PC3	Professionnels du droit
WC0	Enseignants
WC1	Formateurs, recruteurs
XC0	Professionnels de la politique et clergé

### **RAPPEL**

Ne pas confondre emploi (FAP), secteur d'activité, domaine professionnel.

*Un emploi (famille professionnelle) peut être exercé dans différents secteurs d'activité.*

Exemple

*Au recensement de 1999, les emplois ou familles professionnelles de "maraîchers, jardiniers, viticulteurs (FAP AC2)" exercent à :*

*75,4 % dans le secteur d'activité "agriculture, sylviculture et pêche*

*3,9 % dans le secteur d'activité "santé, action, sociale",*

*8,5 % dans le secteur d'activité de "l'administration publique".*

*Les emplois ou familles professionnelles d'"Ouvriers qualifiés de la mécanique (FAP DC4)" exercent à :*

*27,4 % dans le secteur d'activité "industries des équipements mécaniques",*

*24,7 % dans le secteur d'activité "industries automobiles",*

*15,0 % dans le secteur d'activité "métallurgie et transformation des métaux".*



### ***PCS (Professions et Catégories Socioprofessionnelles) :***

La nomenclature des PCS classe la population selon une synthèse de la profession, de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). Elle comporte 486 postes depuis sa rénovation en 2003 au lieu de 455 avant cette date. Ce qui a permis de regrouper des professions dont la distinction était devenue obsolète, et d'en éclater d'autres afin de tenir compte de l'apparition de nouveaux métiers ou fonctions transversales aux différentes activités industrielles.

Les Catégories socioprofessionnelles (CS) regroupées dans ce document :

- Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers qualifiés
- Ouvriers non qualifiés

### ***ROME (Répertoire Opérationnels des Métiers et des Emplois) :***

L'ANPE répartit les offres et les demandes d'emploi grâce à une nomenclature qui lui est propre: le ROME. Ce dernier est actuellement en cours de refonte pour être cohérent avec les évolutions des emplois. Pour cela le ROME définit des espaces professionnels qui traduisent les mutations survenues dans l'environnement économique, et regroupent des emplois/métiers que l'on retrouve dans plusieurs ou dans tous les secteurs d'activité. Le ROME fait par ailleurs primer l'emploi/métier particulier de la personne sur l'activité collective de l'entreprise, chaque fois que l'emploi-métier n'est pas spécifique à un secteur.

